



Assurance auto résiliée mais prélevée

Par **goruche**, le **10/04/2013** à **13:09**

Bonjour, rnJ'ai résilié dans les règles de l'art mon assurance auto. rnMalgré cela, la compagnie d'assurance a prélevé l'échéance annuelle 470 €. rnAprès courriers et appels téléphoniques, à chaque fois on me dit que il y a eu une erreur et que le remboursement va s'effectuer. rnJ'en ai assez de me faire balader. rnQuels sont mes droits ? rnJ'estime qu'il y a faute de leur part et je pense que je peux bénéficier de dommages et intérêts. rnCDLT.

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **13:13**

Bonjour, rnAvez-vous adressé une LRAR à l'assurance pour demander le remboursement ?